

L'ADJOINTE AU MAIRE

ADJOINTE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS PORTUAIRES,
DES ETABLISSEMENTS BALNEAIRES, DES SERVICES MARITIMES,
DE LA POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE LA COMMUNICATION



Ville de Cannes

MONSIEUR PIERRE MONARD

PRESIDENT

ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES
AERIENNES (A.D.N.A.)
127 RUE DE LA FONTAINE
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

OBJET : **DOLEANCE RENOUVELLEMENT CONCESSION
HELISTATION QUAI DU LARGE**

REF. : DGA6/ - 20015726DS

Cannes, le 28 janvier 2021

DOSSIER SUIVI PAR : A.TASSONE

Monsieur le Président,

David Lisnard, Maire de Cannes a pris connaissance avec intérêt de votre courrier en date du 21 novembre 2020 par lequel vous sollicitez l'interdiction, ou à tout le moins la limitation des vols dits circulaires dans le cadre de la prochaine délégation de service public de l'hélistation « Quai du Large ».

Dans le cadre de mes délégations, il m'a demandé de lui apporter une attention particulière et de vous tenir informé des suites.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos excuses pour le délai anormalement long de cette réponse qui n'est pas dans les habitudes de la Mairie de Cannes et qui s'explique en raison des nombreuses sollicitations des services municipaux dans cette période exceptionnelle que nous traversons.

Je tenais également à vous remercier pour votre engagement de longue date en faveur de la réduction de l'impact des activités aéroportuaires sur la santé et l'environnement des Cannois et des populations riveraines de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

La Commune, comme vous le savez, est très mobilisée sur la question des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire municipal. Plusieurs actions ont ainsi été menées par Monsieur le Maire auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile, de l'Etat, de l'aéroport de Cannes-Mandelieu ainsi que de l'exploitant de l'hélistation, avec pour objectif que chaque intervenant impose, dans la limite de ses compétences, le respect des trajectoires réglementaires.

Toutefois, je précise que les aéronefs réalisant des vols circulaires ne survolent jamais une quelconque zone habitée car ils effectuent des rotations sur la mer. Ce ne sont donc pas eux qui peuvent créer des nuisances aux riverains.

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél. : mairie@ville-cannes.fr

NOTE AU MAIRE

EN CHARGE DES EQUIPEMENTS PORTUAIRES,
DES EQUIPEMENTS BALNEAIRES, DES SERVICES MARITIMES,
DE LA POLITIQUE DES CHARIERS ET DE LA COMMUNICATION



En outre, je tenais à vous informer que les vols circulaires font l'objet, dans le cadre du nouveau contrat de DSP, d'une limitation du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours de 12h00 à 13h30.

Il est également prévu le remplacement des hélicoptères trois places par des engins de six places pour regrouper les vols touristiques et ainsi réduire leur nombre.

Les compagnies d'hélicoptère seront, par ailleurs, tenues de baisser au maximum le régime moteur lors de l'embarquement et du débarquement des passagers.

La Mairie a, en outre, décidé que dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, des mesures pourraient être mises en place afin de mieux réguler le trafic et signaler plus efficacement le non-respect des trajectoires de vols aux autorités compétentes.

L'exploitant de l'hélistation devra également relayer la réglementation imposée par les autorités en charge du contrôle et de la sécurité aérienne. Il lui appartiendra de rappeler régulièrement aux compagnies d'hélicoptères utilisatrices de l'hélistation l'importance de rester vigilantes quant au respect des trajectoires de vols. A ce titre, la Mairie se réserve le droit de demander au délégataire des mesures à l'encontre des compagnies qui ne respecteraient pas ces obligations.

Soyez assuré que la Mairie entend rester très vigilante quant aux actions de prévention et si nécessaire de répression qui seront menées pour mieux faire respecter la réglementation aérienne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



L'Adjointe déléguée,

Ana-Paula MARTINS DE OLIVEIRA

TOUTES LES REPONSES
DOIVENT ETRE ADRESSEES A

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes cedex
TEL : +33 (0)4 97 06 40 00
MEL: mairiedecannes@ville-cannes.fr